

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 22 MARS 2012

DLB 917/12

L'an deux mille douze et le jeudi 22 mars à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Mmes Josiane AUBERT, Josiane BUCHACA, Michèle DERSON, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Sylvie KLEIN, Sylvie LESCURE,
MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSÉ, Gérard BARRAU, Jean-Michel BONNAFOUX, Louis BORRAS, Olivier BRUN, Julien BRUNO, Bernard CHAUD, Hervé COSTA, Adam DASILVA, Charles FAURE, Robert GAIRAUD, André GALINIER, Robert GELY, Daniel GOUD, Henri GRANIER, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Alain HUC, Gérard LABATUT, Yves LAUGE, Hubert LIEVANS, Michel LOUP, Jean-Baptiste MAJORY, Michel MAS, Gaël MINIER, Robert MOULINOT, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Alain RYBAUX, Henri SANCHEZ, Alain SENEGAS, Daniel SERIN, Michel TRINQUIER,

Absents excusés : Mmes Lucienne LABATUT, Monique MOLINIER,
Gérard BELLOC, Norbert ETIENNE, André FRETAY, Christian JANTEL, Claude VISTE,

Objet : Engagement d'une consultation – Transports des déchets en FMA

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante qu'une partie du transport des déchets en camions FMA est confiée à un prestataire.

Il précise que le marché initial, conclu pour une durée maximale de 4 ans va bientôt arriver à échéance.

Il propose donc de relancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour le transport des déchets de la collectivité en FMA pour une quantité annuelle comprise entre 2000 (mini) et 8000 (maxi) tonnes.

Le montant annuel du marché est estimé à 250 000 € HT, soit un montant maximum de 1 000 000 € H.T pour la durée totale du marché, soit 4 ans.

Le Comité Syndical,

La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après avoir pris connaissance du cahier des charges de la consultation,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
11 AVR. 2012
SERVICE COURRIER

APPROUVE le dossier de consultation des prestataires pour le marché relatif au transport des déchets en camions FMA.

AUTORISE le Président à engager la consultation susmentionnée.

AUTORISE Monsieur le Président, à l'issue de l'analyse des offres et pour faire suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, à signer tous les documents afférents à ce contrat et permettant sa conclusion.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER

